COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/05/2026

Absents excusés :

NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Monsieur Didier BERGUES secrétaire de séance de ce jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10.04.2026

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2026.

TE46 – PRESENTATION – M. ALAIN DUONG

M. Alain DUONG présente au Conseil Municipal le fonctionnement de TE46 ainsi que les possibilités de financement dont peuvent bénéficier les communes lors des travaux.

M.B.E.

Suite au déménagement du Jardin d'Enfants dans ses nouveaux locaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réhabiliter et réaménager la Maison des Bons Enfants.
Les membres du Conseil Municipal procèderont au démontage des différents aménagements mis en place pour accueillir l'école, le Jardin d'Enfants et la cantine scolaire durant les travaux de notre école.
La commission se réunira le 12.06.2026 à 20h30 afin de mettre en place différents travaux de réaménagement intérieur ainsi qu'un cahier des charges qui permettra de recruter un architecte pour valoriser l'extérieur de la M.B.E.

GRAVIERE DE REINGUES – NOUVEAU PROJET

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau projet de renaturation de la Gravière de Reingues.
Ce nouveau projet va tenir compte de la problématique de l'amiante qui a été trouvée sur une partie de cet aménagement.
Il est nécessaire d'échanger un terrain d'une surface d'environ 2 370 m² avec Monsieur Jean-Michel BONAL comme suit : Monsieur BONAL échange environ 2 370 m² de sa parcelle cadastrée AE 191 située à Reingues contre la parcelle C 226 appartenant à la Commune sise Route du Pont de Maday.
Un bornage sera réalisé pour cette opération à la charge de la commune.
Le Conseil Municipal approuve cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet échange.

JARDIN D'ENFANTS – CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux d'aménagement, il est nécessaire de modifier la cour du Jardin d'Enfants. Celle-ci sera réalisée en enrobé à chaud avec un caniveau central qui permettra de récupérer l'eau de pluie.
Le Conseil Municipal approuve ces travaux pour un montant de 4 704.00 € TTC.

Après validation de la PMI, le nouveau Jardin d'Enfants a ouvert le 4 mai.
Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes ayant participé à l'aménagement des nouveaux locaux.
Une inauguration aura lieu le samedi 19 septembre à 10h00 en présence de différentes autorités départementales.

GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de données transmises par l'AMF concernant la baisse des effectifs scolaires :

- - 15 % sur 10 ans
- 65 000 naissances en 2025 contre 82 000 en 2014
- Dans le Lot de Janvier 2025 à Janvier 2026 il y a 130 naissances en moins.

VOIRIE

Les travaux de réfection de la Route de La Prade auront lieu du 29 mai au 11 juin et ceux sur Félines seront effectués du 2 juin au 22 juillet.
Le point à temps sera réalisé du 17 au 21 août sur l'ensemble des routes communales.

LOGEMENTS COMMUNAUX

- Le logement du Haut de la Maison Lachaud est reloué à compter du 20 juin.
- Le logement du Presbytère sera reloué courant août.
- Maison Couzi : une procédure d'expulsion a été lancée à l'encontre de la locataire suite à de nombreux impayés.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de mises aux normes des compteurs divisionnaires sur notre réseau AEP sont nécessaires suite à la fin de la 2G.
Ils seront divisés en 2 phases comme suit : Phase 1 : 11 889.79 € TTC en 2026
Phase 2 : 13 513.61 € TTC en 2027

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec le Syndicat du Limargue et Ségala gestionnaire du réseau d'assainissement de la Commune de Loubressac. Cette convention fait suite à l'étude diagnostic du réseau d'assainissement réalisée sur plusieurs années qui a permis de déterminer les arrivées d'eaux claires parasites à la station d'épuration pour un montant de 31 527 €.
Un accord avec le Syded du Lot pour l'assistance à projet pour un montant de 5 500 € HT a été validé pour la mise en place de ces travaux de réfection.
Le budget communal apportera une contribution de 40 000 € au budget d'assainissement afin de préparer la mise en place de ces travaux et leur conséquence financière. Le montant prévisionnel des travaux est de 553 210 € HT.

PARKING DE CASTELNAU

Monsieur Didier BERGUES présente le nouveau fonctionnement du parking qui est dorénavant placé sous vidéo verbalisation. Différents ajustements sont en cours de finalisation.

VIVIER DE BOSCAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de rehaussement au niveau du chemin d'accès et de construire une voute en pierre au pied du noyer.
Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de l'entreprise SASU Heurtevent Sébastien pour un montant de 10 405,00 € HT (12 486,00 € TTC) et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ces travaux supplémentaires qui sont hors du marché signé avec l'entreprise SASU Heurtevent Sébastien. Ils viendront compléter cet aménagement en apportant plus de sécurité au niveau du chemin d'accès.
Une rencontre avec le PETR est prévue le 16 juin à 11h.
Le panneau de chantier a été commandé et sera installé par les agents communaux.
Concernant les travaux, les murs de soutènement sont pratiquement terminés et le ponton sera réalisé en juillet.

FIN DU RESEAU TELEPHONIQUE AU CUIVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin du réseau téléphonique au cuivre au 01.01.2027 et rappelle que les habitants de Prudhomat qui sont toujours raccordés par le réseau cuivre doivent prendre contact avec leur opérateur télécom pour passer à la Fibre.

COMMISSION COMMUNICATION

Une première rencontre aura lieu le samedi 6 juin pour échanger autour de Panneau Pocket, du Site Internet et du BIP ainsi que de nouvelles rencontres avec les habitants.

DESIGNATION MEMBRE DE LA CLECT

Vu, la délibération de la Communauté de Communes CAUVALDOR en date du 11 mai 2026 arrêtant la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées comme suit : un représentant par commune, plus un membre supplémentaire par tranche de 1000 habitants entamée (population DGF) au-delà des premiers 1000,
Considérant qu'au vu de la population DGF 2026 de notre commune qui compte 756 habitants, le Conseil Municipal doit désigner 1 membre pour siéger à la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges / ressources Transférées) de la Communauté de communes CAUVALDOR,
Vu la candidature de Monsieur le Maire pour siéger à cette commission,
Le Conseil Municipal, décide de désigner Monsieur Francis AYROLES pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

DEMANDE SUBVENTION ASSOCIATION JER'ART

Le Conseil Municipal décide d'apporter une subvention de 100 € à l'association Jer'Art (association culturelle ayant pour vocation de créer, diffuser et promouvoir des spectacles de théâtre avec la promotion d'activités théâtrales et musicales et la création d'ateliers artistiques et d'expositions d'art basée à Prudhomat).
Le Conseil Municipal souhaite que des spectacles soient organisés sur le territoire de la commune afin que cette subvention perdure.

PLANTATION DU MAI

Les nouveaux membres du Conseil Municipal planteront un mai avec l'ensemble des habitants et les inviteront à partager ce moment convivial autour d'un apéritif dinatoire Samedi 30 Mai à 18h00 Place de la Halle.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 3 juillet 2026 à 20h30

SEANCE LEVEE A 23H00

Le Maire

